## PRINCIPALES DIRECTIVES EN VIGUEUR POUR LES EXAMENS FACULTÉ DE MÉDECINE\*

- refus de la carte-étudiante numérique : obligation de présenter une pièce d'identité officielle avec photo
- <u>30 minutes</u> étant accordées aux éventuels retardataires, personne ne sera autorisé à sortir durant les 30 premières minutes de l'examen
- <u>tous</u> les effets personnels doivent être rangés dans les sacs, y compris manteaux, casquettes, foulards, porte-monnaie, étui à lunettes ...
- les cellulaires et tout autre matériel électronique doivent être <u>éteints</u> et placés dans les sacs la simple possession est une infraction
- les sacs sont placés à l'avant, sur les côtés ou en arrière de la salle
- la nourriture est interdite en salle d'examen (sauf avis médical préalable)
- les boissons peuvent être acceptées, si dans un contenant antifuites.
- aucune réponse ne sera donnée aux questions posées durant l'examen
- dès lors qu'un étudiant a remis sa copie, toute sortie devient définitive
- aucun échange entre étudiant ne sera toléré
- interdiction de sortir de la salle d'examen avec les documents composant l'examen
- votre signature est requise lors de la remise de votre examen, avant de quitter la salle
- tout constat d'anomalie ou d'infraction sera immédiatement consigné et rapporté au ou à la TGDE, qui en fera le suivi

Tout accommodement doit faire l'objet d'une demande préalable auprès du SESH.

<u>Les retardataires devront **obligatoirement** s'installer en avant de la salle où des places seront disponibles.</u>

<sup>\*</sup> les mesures sanitaires en vigueur complètent les présentes directives